

Français > Vivre ensemble > Logement > Élimination des déchets

Élimination des déchets

Éliminez toujours les déchets comme l'exigent la municipalité et le propriétaire.

Produits pour la collecte des ordures

Sacs à ordures

Les ordures (ordures ménagères) appartiennent à des sacs à ordures payants. Ces sacs à ordures sont valides pour votre lieu de résidence. Vous pouvez les acheter dans différents points de vente dans la commune de résidence ou au supermarché.

Collecte des ordures ménagères

Les ordures sont ramassées **chaque semaine**. Les déchets doivent être mis à disposition pour la collecte dans la rue au plus tard à 07h00 le jour de la collecte. Dans de nombreux bâtiments résidentiels, il y a un endroit ou un conteneur où vous déposez les ordures.

Parfois, il y a des **conteneurs de collecte**, également appelés Molok ([🔗 Conteneur semi-plancher pour sacs à ordures rechargeables](#)), dans la municipalité, où vous pouvez déposer les sacs à ordures spéciaux.

L'**horaire exact de ramassage** sera communiqué par le bureau municipal.

Vieux papiers et cartons

Ramassez le vieux papier et le carton à la maison, ne les jetez pas dans le sac poubelle. Le papier et le carton doivent être séparés et groupés. La prise en charge varie en fonction de l'endroit où vous vivez. Vous pouvez également apporter les lots à un point de collecte.

L'**horaire exact** de ramassage sera communiqué par le bureau municipal.

Collecte des déchets verts

Les tontes de pelouse, les feuilles, les matériaux hachés et les fleurs coupées sont ramassés par la collecte des déchets verts. La collecte verte a lieu chaque semaine du printemps à l'automne, avec une pause pendant les vacances d'été. Souvent, il y a aussi des points de collecte.

L'**horaire exact** de ramassage sera communiqué par le bureau municipal.

Produits pour les points de collecte

L'aluminium, le fer blanc, le verre et divers autres matériaux peuvent être remis aux points de collecte de la municipalité.

Ces points de collecte sont installés à **différents endroits** du village.

Les poubelles publiques ne sont pas destinées aux ordures ménagères privées.

Produits qui doivent être retournés au point de vente

- PET ([🔗 plastique thermoplastique](#)) et les bouteilles de lait doivent être collectées séparément. Rapportez-les à l'épicerie. À l'entrée, il y a des conteneurs spéciaux pour jeter. Il n'y a pas de consigne sur les bouteilles PET ([🔗 plastique thermoplastique](#)).
- Les produits chimiques/poisons/déchets dangereux, les déchets électroniques, les plastiques, les lampes, les médicaments et les piles doivent également être retournés aux points de vente.

Vous trouverez les dates et heures exactes de collecte dans le « calendrier des déchets » de votre commune de résidence.

Vous recevrez ce calendrier des déchets annuellement du bureau municipal.

Vous pouvez également trouver toutes les informations sur les points de collecte, les lieux de dépôt et l'élimination des déchets sur le site Web de votre commune de résidence.

Vous pouvez également entrer votre commune de résidence directement ici:

Déchets et recyclage en Suisse

Points de contact

Trouvez le bon point de contact, le bon conseil ou la bonne autorité dans votre région: [Points de contact](#)

© 2023 Informationsplattform für Zugewanderte im Kanton St.Gallen